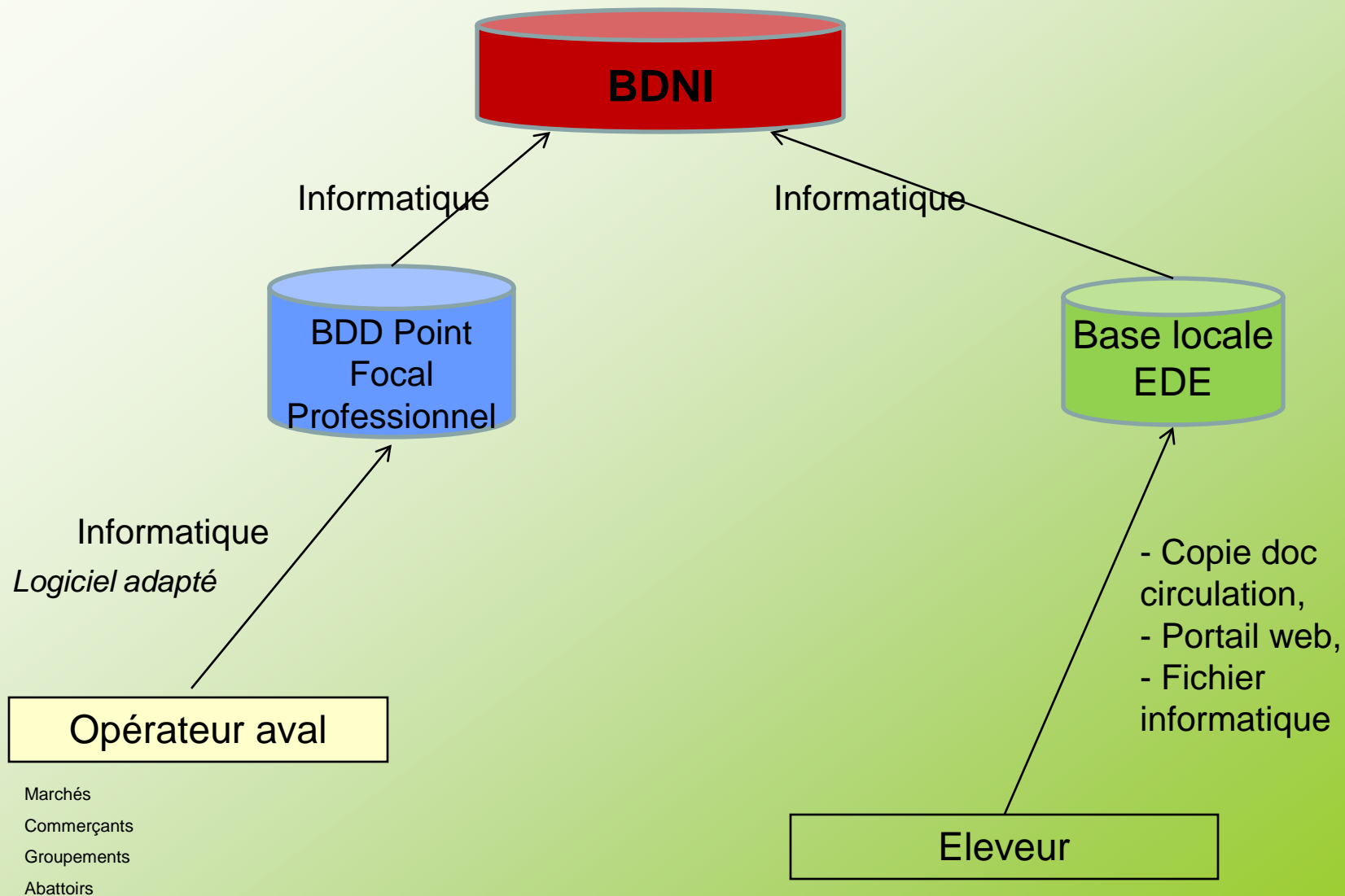




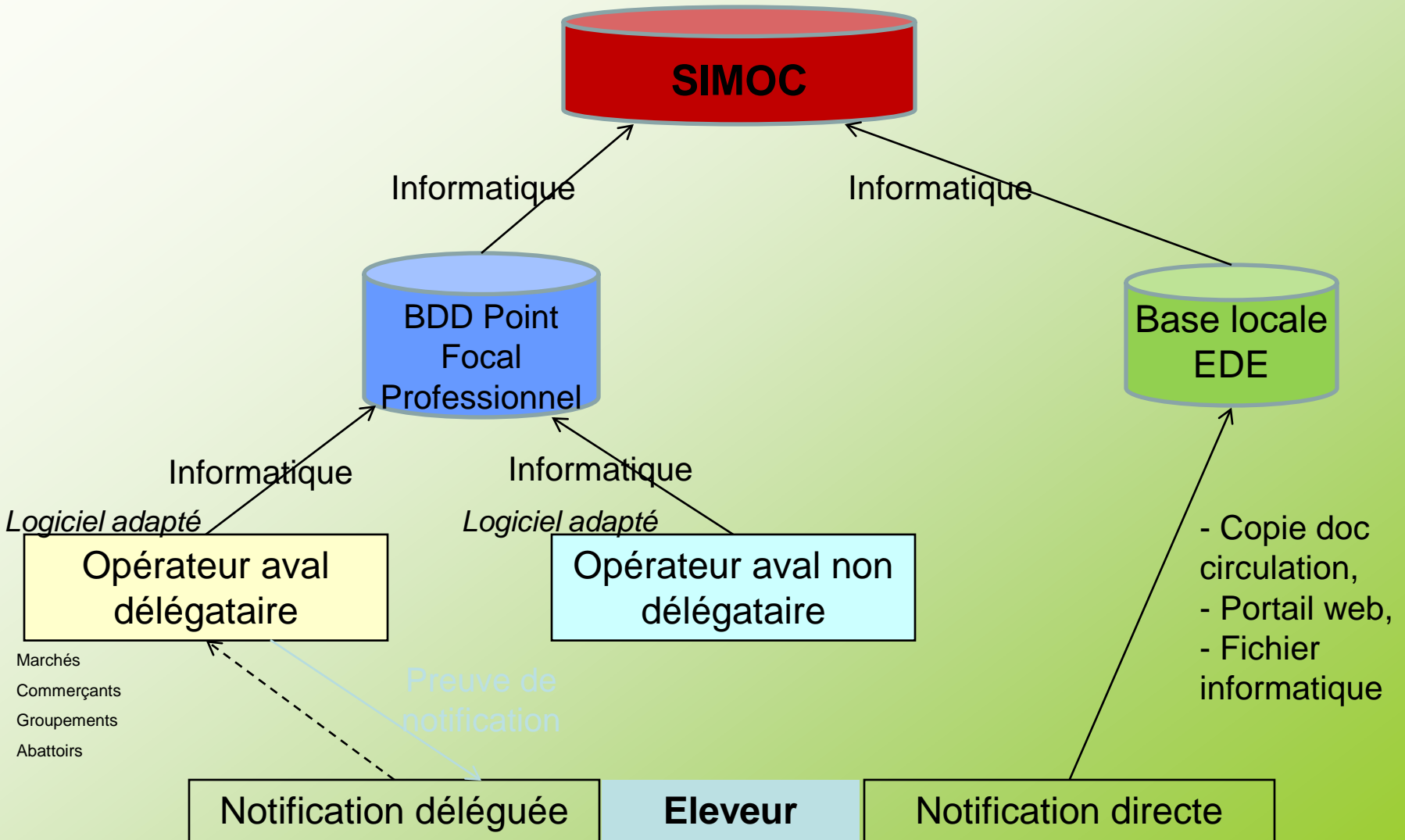
Bases de données pour la mise en marché des bovins et des ovins

Situation en France

Bases de données pour les mouvements bovins



Bases de données pour les mouvements ovins



Accès aux bases de données pour les marchés aux bestiaux

- Bases de données bovins
 - Pas d'accès à la base nationale
 - Pas de stockage des données en base professionnelle
- Bases de données ovins
 - Pas d'accès à la base nationale
 - Mise en place d'un cahier des charges pour l'extraction de données globales pour réaliser des statistiques sur la filière

- Aujourd'hui, les bases de données
 - Permettent de respecter la réglementation en terme de traçabilité
 - Apportent une surcharge administrative pour la saisie ou la lecture des éléments papiers
 - Apportent une surcharge financière pour le développement de logiciels, leur évolution et les connexions aux bases de données
- Perspectives
 - L'identification électronique pourrait permettre de diminuer cette surcharge
 - Supprimer le contrôle de concordance entre animal et passeport

Mais :

- Les documents papiers pourront-ils être remplacés par les bases de données?
 - Les données électroniques seront-elles reconnues officiellement pour la certification?
 - L'ensemble des informations relatives à l'animal seront-elles accessibles pour les marchés? (accès des marchés aux informations des bases de données)
 - La lecture des boucles électroniques sera-t-elle assez fiable sur de gros volumes ?
- Débat entamé en France sur la dématérialisation mais l'étape transitoire avec un double système papier/électronique risque d'alourdir financièrement, techniquement et administrativement plus que de simplifier